DALLOZ.actualité
Le quotidien du droit

Publié sur *Dalloz Actualité* (http://www.dalloz-actualite.fr)

Actualité

Procès du Carlton : la « chèvre » malentendante à la barre

le 4 février 2015

AVOCAT
EUROPÉEN ET INTERNATIONAL | Pénal
PÉNAL | Jugement

Hier, devant le tribunal correctionnel de Lille, René Kojfer, l'un des personnages clé de l'affaire, avait à s'expliquer des rencontres avec des prostituées qu'il organisait dans un appartement voisin du Carlton.

René Kojfer a 74 ans. De dos, il a des allures de Jacques Séguéla, la mine un peu moins dorée. Il est vrai que sa carrière n'est pas tout à fait comparable à celle du publicitaire. « René » touche aujourd'hui une maigre retraite textile, il a un temps vendu des trousseaux de mariage, des meubles, des matelas. Il a également boulonné quelques mois au sein du service publicitaire du théâtre Sébastopol. « J'aimerais bien encore travailler mais ce n'est pas facile à mon âge (...) je n'arrive pas à me concentrer ». Flamboyant, il l'a pourtant été davantage. L'homme a été chargé des relations publiques de l'hôtel du Carlton, ce qui lui convenait bien car il avait un sacré carnet d'adresses regorgeant de contacts francs-maçons et policiers. D'ailleurs, sa proximité avec certains policiers, lui vaut d'être une « chèvre » - et non un indic, il n'aime pas ce mot – dans une ou deux affaires de mœurs. Quand le président du tribunal lui demande s'il est fier de connaître beaucoup de monde, il répond « C'est un petit peu vrai ». Il faut sans cesse répéter les questions, René Kojfer n'entend pas très bien. Cela agace le substitut du procureur, Aline Clérot, qui voudrait bien avoir des réponses et pas uniquement des « j'entends pas ». L'homme est également, selon des témoignages de proches, «volubile », « excentrique », « pied nickelé », « tocard » et « radin ». « C'est faux », proteste-t-il mollement. « Radin, c'est vrai », lance son avocat Hubert Delarue qui, outre sa malice, aime à répondre à la place de son client.

Ce « gérant de paille » - c'est son conseil qui le dit -, franc-maçon, porté sur la boisson – mais c'est à cause de sa femme, qui le battait -, aimait bien les jolies filles. « Les propres », les escort-girls, pas celles « qui font le trottoir ». Pour lui et pour ses relations. Libertin, il ne l'est pas. « J'allais tout simplement dans un certain bar en Belgique, j'étais client là-bas, je payais ma prestation à 80 € ». Aprés le plaisir personnel, les affaires. René Kojfer réservait des jeunes femmes, trois ou quatre, qui se rendaient dans l'appart lillois qui jouxtait l'hôtel, pour 200 € par « fille ». « Vous avez admis avoir emmené des filles, les avoir rémunérées avec de l'argent d'une autre personne. Ça s'appelle comment ? », demande le président du tribunal. « Entremetteur », répond René Kojfer. Silence. « Vous aviez apporté une autre réponse lors des interrogatoires », tente le magistrat. Sourd, le prévenu est également amnésique. « Proxénéte », évacue son avocat, depuis sa chaise. « Les faits matériels, vous les reconnaissez, là, c'est lourd de conséquences », conclut le tribunal.

Hier, deux anciennes prostituées, parties civiles, ont raconté tout cela. Jade a travaillé dans les clubs de Dodo la saumure, un proche de René, également prévenu. « J'ai rencontré René dans un de ces clubs, il était avec des amis (...) Il était sympathique, on était les gais lurons de la bande pour faire rigoler (...) C'était Dodo ou René qui commandaient à la gérante des filles pour aller dans l'appartement. René m'a demandé aussi de lui donner des numéros de femmes mais je n'en avais pas (...) Dans l'appartement, il y avait un grand pain gami et du champagne (...) Il y avait un rapport sexuel entre femme et homme, chacun avait son partenaire. C'était pas du libertinage. On arrivait, les hommes faisaient leur choix ». Aimait-elle y aller ? « Ça me sortait de cette boîte, de cette cave (...) Ca faisait une après-midi de récréation et la certitude d'avoir de l'argent ». Sauf quand René Kojfer décide de donner 120 €, au lieu des 200 € habituels, parce que « les temps sont durs ». Radin, encore. Mais Jade ne leur en veut pas. « J'ai un sentiment mitigé. En tout cas, c'était classe, c'était pas la grosse boucherie. Ces gens étaient courtois. On n'était pas diminuées, pas rabaissées. C'est quand même plus agréable que de faire une passe dans une chambre ». Soit. Sonia a été prostituée de manière occasionnelle. René Kojfer, qui la trouve à son goût, lui présente des clients. En compensation, elle couche avec l'homme mais elle ose demander de l'argent et là, René se fâche. La traite de « connasse ». Radin,

toujours. « On n'avait pas parlé d'argent », tente le prévenu, hier, à la barre. Le président insiste. Hubert Delarue aussi. « Pourquoi utiliser ce mot malveillant ? ». « J'étais peut-être en colère (...) Ca va pas, là. Je ne me sens pas bien ». L'audience est interrompue. Elle reprend ce matin.

par Marine Babonneau

Dalloz actualité © Éditions Dalloz 2015